

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY

## SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 20 avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Tristan GREILLOT, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux :

GREILLOT Tristan, BAUDUIN Jean-Luc, BARON Cindy, BOURGEOIS Nicolas, DESBORDES Nadine, DOMMERGUE Laure, DOREILLE Pascal, DUBREUCQ Florence, FRANCOIS Natacha, MALLET Xavier, MAUVAIS Thomas, THIBAUT Florian, VOLEREAU Damien.

Absent excusé ayant donné procuration : SERRADEILL Christine (pouvoir à Nadine DESBORDES), TRUSZKOWSKI Alexandre (pouvoir à Natacha FRANCOIS).

Xavier MALLET a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du dernier compte-rendu de conseil à l'unanimité.

### I. CCAS

M. le Maire précise que suite au renouvellement du conseil municipal il convient d'élire les membres du Centre Communal d'Action Sociale (article L123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale).

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres listes que les deux déjà constituées à savoir :

Liste 1 : Florence DUBREUCQ, Laure DOMMERGUE, Florian THIBAUT, Jean-Luc BAUDUIN

Liste 2 : Cindy BARON

Il est donc procédé au vote. Laure DOMMERGUE est désignée assesseur.

Le dépouillement du vote donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de nul ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral :  $15/4 = 3.75$

Liste 1 : 12

Liste 2 : 3

La liste 1 obtient 3 sièges : Florence DUBREUCQ, Laure DOMMERGUE, Florian THIBAUT.

La liste 2 obtient 1 siège : Cindy BARON.

Sont donc élus : Florence DUBREUCQ, Laure DOMMERGUE, Florian THIBAUT, Cindy BARON

Les membres extérieurs désignés sont Céline FILLIEUX, Chantal BOURGEOIS, Dominique TOURTE, Emilie PARIS.

Les membres du conseil municipal, présents et représentés, prennent acte de l'élection des membres du CCAS.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas que le CCAS devienne un point de cristallisation comme c'est le cas depuis le début du mandat et il sera vigilant au bon fonctionnement du CCAS.

### II. Marché public d'Eclairage Public

Monsieur le Maire présente l'objet de la délibération et le fonctionnement du SDESM.

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe.

Considérant que la commune de Flagy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Considérant que la commune de Flagy a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférent.

### III. QUESTIONS DIVERSES

Pascal DOREILLE souhaite intervenir au sujet de la mutation de la secrétaire de mairie. Il explique que son départ est dû, selon lui, au cafouillage du vote de la proposition de la mise à disposition temporaire au profit de la commune de Vaux-sur-Lunain. Il ajoute que cela aurait pu être possible de faire une modification des horaires pour satisfaire les deux parties. Il se dit embêté et peiné pour la commune de Flagy. Monsieur le Maire répond qu'il partage l'avis de Pascal DOREILLE. Il dit que c'est compliqué quand on démarre un mandat avec des changements de procédure et méthode de fonctionnement. Il précise que l'annonce va être créée la semaine prochaine. La secrétaire mutera au 13 juillet (délai de préavis).

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu une demande relative aux commémorations : un modèle de formulaire contenant des informations personnelles lui a été fourni. Il ne souhaite pas de soucis de traitement et de collecte des informations avec le RGPD. Il propose d'insérer des articles sur panneau pocket, facebook et le site de la commune, préférant une démarche de volontariat pour les participants.

Laure DOMMERGUE suggère qu'il faudrait prendre attache avec les lycées car la participation des élèves aux commémorations rapporte des points dans le cadre de parcours sup.

Florian THIBAUT demande si cela fonctionne avec les associations. Laure DOMMERGUE ne sait pas.

Pascal DOREILLE explique que le lycée Malraux propose également ce système avec le sport.

Monsieur le Maire tient à informer les élus de son rendez-vous en sous-préfecture avec Yannis BOUZAR. Sur le point du financement de l'école, il va nous aider car il a des contacts avec la banque des territoires.

Un point a été fait sur la sécurité des apéros-concerts : le plus gros point est la lutte contre les attaques-terroristes. Des voitures sont mises en place en travers pour empêcher les problèmes de ce type.

Le sous-préfet a signalé qu'il n'y avait pas besoin impératif de sécurité civile. On peut tout de même mettre en place un système de gilets jaunes pour les personnes qui disposent de la formation PSC1.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée générale de l'association Les Zapéros se tient mercredi et qu'elle ne doit pas tourner vers une réunion d'organisation.

Andy BARON dit que des individus extérieurs ont des actes malveillants, notamment vers le city-stade. Elle demande dans quel comité ce sujet peut être abordé. Il est répondu que c'est dans le cadre du comité consultatif « Sécurité ». Elle souhaiterait qu'un dispositif soit mis en place.

En principe de ronde avait été mis en place mais cela n'a pas été efficace.

M. MALLET dit avoir pris rendez-vous avec le lieutenant de gendarmerie de Lorrez mercredi à 14h30. Jean-Luc BAUDUIN explique que la fois où le city a été fermé, de nombreuses dégradations ont eu lieu (miroir cassé, poubelles jetées dans l'Orvanne).

M. MALLET répond qu'il faut axer la communication sur la prévention.

Clémence DUBREUCQ dit avoir rencontré un jeune de 19 ans qui va au city à chaque apéro concert, elle lui a donné son numéro. Elle dit qu'il faut peut-être développer ce type de relai.

M. FRANCOIS ajoute qu'il faut faire de la sensibilisation auprès des adultes également (elle reçoit des bouteilles de bières dans son jardin).

Monsieur le Maire revient sur son rendez-vous avec le sous-préfet et notamment le point sur l'antenne relais. Dans le cadre du new deal numérique, la commune pouvait bénéficier de financement mais qu'elle est passée à côté. Il va s'occuper personnellement du sujet.

Cindy BARON dit qu'il y a un souci de portée des antennes relais. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un souci de fréquences mais que ce n'est pas un souci pour Flagy.

Deux options :

- Un opérateur prend en charge l'installation de l'antenne (12 antennes sur le support),
- L'état prend en charge l'installation de l'antenne (3 antennes maximum) – France Contact.

La différence est qu'avec l'Etat, on ne perçoit pas de redevance d'occupation.

Monsieur le Maire a argumenté auprès du sous-préfet en précisant que des personnes âgées ont un dispositif de télésurveillance et cela peut être embêtant en cas de chute s'il n'y pas de réseau.

Florence DUBREUCQ revient sur l'antenne en forme d'arbre. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible car les opérateurs cherchent à mutualiser et ce n'est pas possible avec ce type d'antenne.

Monsieur le Maire tient à faire un point sur l'organisation de la mairie. Il constate qu'il y a beaucoup de passages en mairie et que, s'il n'interdit pas les visites et comprend que les élus ont des interrogations. La priorité est de trouver des solutions pour le chantier (financement) des travaux de l'école.

Florence DUBREUCQ propose que la réunion du CCAS aura lieu ce vendredi 24 avril à 19h en mairie. Il n'y a pas trop de choix dans la date car nous sommes contraints par le temps (vote du budget avant le 30 avril).

Jean-Luc BAUDUIN tient à faire un point sur l'école. La commission voirie/bâtiments n'est pas encore réunie car des documents sont attendus (devis travaux école revu à la baisse, etc.).

Cindy BARON demande si le projet Adapt a été monté. La réponse est non.

Le conseil remercie Thomas MAUVAIS pour le changement de néon dans la salle.

Un spectateur prend la parole pour demander si le nettoyage du lavoir est programmé, la réponse est positive. Il s'étonne que l'association AHVOL n'ait pas de subvention cette année. Monsieur le Maire répond que les subventions aux associations extérieures à la commune ont été revues car la situation financière de la commune est compliquée.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.

**Le secrétaire de séance**  
**Xavier MALLET**



**Le Maire**  
**Tristan GREILLOT**



